



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation sanitaire de la Martinique

Question au Gouvernement n° 241

Texte de la question

SITUATION SANITAIRE DE LA MARTINIQUE

M. le président. La parole est à Mme Josette Manin, pour le groupe Nouvelle Gauche.

Mme Josette Manin. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé, et j'y associe mon collègue Serge Letchimy.

Madame la ministre, à l'heure où, dans cet hémicycle, nous sommes appelés à voter un projet de loi de financement de la Sécurité sociale ne répondant pas toujours aux besoins de nos concitoyens, à l'heure où nos territoires connaissent des déserts médicaux et d'autres problématiques en matière de soins, nous souhaitons attirer votre attention sur une des préoccupations majeures, et qui est d'actualité, en Martinique.

Comme vous le savez, ce territoire connaît une situation catastrophique – je dirais même explosive – pour l'ensemble de ses hôpitaux avec une persistante inégalité d'accès aux soins pour la population, un vieillissement démographique accéléré catalysant en partie l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques non transmissibles ou l'émergence de nouvelles affections.

Tout cela est aggravé par l'état de délabrement des locaux, par le non-renouvellement des moyens matériels et par un déficit en constante augmentation. Je ne vous le cacherai pas : se faire soigner devient un défi quotidien pour les Martiniquaises et les Martiniquais.

Je prendrai pour exemple l'hôpital Louis Domergue de Trinité, qui dessert un bassin de 100 000 habitants et dont la reconstruction est aujourd'hui devenue plus qu'urgente.

Le Premier ministre, qui se rendra dans l'île en cette fin de semaine, pourra, s'il le souhaite, prendre toute la mesure de cette urgence. Madame la ministre, les difficultés que je viens de vous exposer entraînent, depuis quelques jours, un mouvement d'humeur sans précédent des médecins hospitaliers ainsi qu'une grève du personnel dans deux établissements.

Vous l'aurez compris, un engagement ferme de l'État est nécessaire. Il s'agit ici non pas d'une lettre adressée au père Noël par des enfants capricieux, mais bel et bien de la vie de compatriotes qui souhaitent tout simplement avoir des soins appropriés dans une démocratie moderne, sans avoir à traverser un océan pour y accéder.

Madame la ministre, quelles solutions comptez-vous apporter à cette situation afin d'éviter une explosion sanitaire et sociale qui ne ferait qu'ajouter aux drames actuels ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes NG et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, comme vous le savez, la stratégie nationale de santé aura sa déclinaison dans les outre-mer : chaque département d'outre-mer aura, évidemment, des objectifs propres qui seront fixés en fonction de l'épidémiologie locale.

Par ailleurs, concernant le centre hospitalier universitaire de la Martinique, la représentation nationale doit être informée que la Martinique bénéficie d'un accompagnement financier d'envergure de la part de l'État, tant en trésorerie qu'en investissement.

L'aide nationale en trésorerie consentie à cet établissement est en effet majeure : 98 millions d'euros en 2015, 98 millions d'euros en 2016, et 93 millions d'euros en 2017. À lui seul, le CHU de la Martinique représente 33 % de la dépense, en aide nationale, en trésorerie de mon ministère.

L'aide à l'investissement délégué pour la construction du nouveau plateau technique livré fin 2016 s'est élevée à 93 millions d'euros, pour un projet de 169 millions d'euros, soit un taux d'aide de 55 %. Ce nouveau plateau technique a été mis en service opérationnel en janvier 2017.

Pour faciliter la conduite des chantiers devant permettre au CHU de la Martinique d'assurer sa réorganisation, un accompagnement de l'Inspection générale des affaires sociales –IGAS –, de l'Agence nationale d'appui à la performance – ANAP –, et du groupement de coopération sanitaire Uni-HA sera assuré dans le cadre du plan Antilles. Il a d'ores et déjà été mis en place.

L'État est donc extrêmement attentif à la situation du CHU de la Martinique et il est attaché à une collaboration avec la collectivité territoriale sur ce champ. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 241

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er novembre 2017](#)